

73°30'W

73°28'W

15

134

104

30

217

Candiac

Saint-Philippe

73°30'W

73°28'W

Cette carte illustre l'aire d'application du Décret d'urgence visant la protection de la rainette faux-grillon de l'ouest (population des Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien). Elle est fournie à titre d'information seulement et ne doit pas être utilisée pour interprétation juridique ou à des fins de mise en œuvre.



Gouvernement
du Canada
Government
of Canada

Rainette faux-grillon de l'ouest

(GLSLBC)

(*Pseudacris triseriata*)

Aire d'application

du décret d'urgence

Montérégie, Québec

Légende

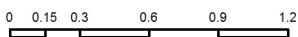
- Étangs actifs compris dans l'aire d'application du décret inventoriés en 2014 - 2015

- Zones comprises dans l'aire d'application du décret

- Parc de conservation



Projection MTM Zone 8
Système de référence nord américain de 1983



Kilomètres